



NOTE D'INFORMATION
**Conférence sur le changement climatique :
Résultats et prochaines étapes**

Résumé :

Les pays et territoires insulaires océaniques sont déçus par les résultats de la Conférence sur le changement climatique tenue à Copenhague en décembre 2009. L'accord explicite et juridiquement contraignant sur les émissions de gaz à effet de serre demandé par les pays insulaires du Pacifique ne s'est pas concrétisé.

La Conférence a toutefois attiré l'attention sur l'intérêt que suscite le changement climatique à l'échelle planétaire et sur l'acceptation des avis scientifiques en la matière. Les États insulaires devraient donc bénéficier de financements accrus pour y répondre. Nous devons toutefois continuer de faire campagne pour parvenir à un accord mondial et obtenir des engagements plus fermes et précis concernant la réduction des émissions et le soutien à l'adaptation dans nos États insulaires vulnérables.

Le PROE continuera en 2010 de participer aux négociations pour appuyer et conseiller ses Membres, comme il l'a fait à Copenhague.

Le message du Pacifique

Les pays insulaires du Pacifique n'ont cessé de rappeler à la communauté internationale que le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre menace nos moyens d'existence et la sécurité humaine. En l'absence de contrôle de l'élévation de la température, la vie des Océaniens pourrait être fortement perturbée. L'élévation du niveau de la mer, la fréquence accrue de phénomènes météorologiques extrêmes, l'acidification des océans et le blanchiment du corail sont des menaces immédiates.

Les pays insulaires du Pacifique se sont associés aux membres de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pour solliciter un accord contraignant limitant l'augmentation moyenne mondiale des températures de surface à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre ce seuil fondé sur des bases scientifiques et ainsi éviter un changement climatique dangereux, les émissions mondiales devraient culminer d'ici 2015 puis baisser de 85 % de sorte que les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre se stabilisent autour de 350 parties par million d'ici 2050.

Les mesures d'adaptation suscitent un intérêt particulier dans notre région, en premier lieu pour aider les pays et communautés les plus vulnérables à s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique. Le Pacifique a demandé aux économies développées de reconnaître leur responsabilité historique et de traiter justement les victimes des changements climatiques à venir.

Les autres priorités des négociations de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto ont notamment couvert :

- Un engagement collectif des Parties à l'Annexe I de la CCNUCC (économies développées) de réduire leurs émissions par rapport à 1990 de plus de 45 % d'ici 2020 et de plus de 95 % d'ici 2050, compte tenu de leur responsabilité historique.



NOTE D'INFORMATION
**Conférence sur le changement climatique :
Résultats et prochaines étapes**

- L'octroi de subventions – en plus de l'assistance étrangère au développement – pour l'adaptation aux effets néfastes et croissants du changement climatique et pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique – avec un accès prioritaire aux petits États insulaires en développement et aux États les moins avancés.
- Un mécanisme d'assurance et de réhabilitation/compensation pour les pertes et dommages inévitables dans le cas d'impacts du changement climatique dépassant les capacités d'adaptation.
- Des dispositifs de transfert de technologies, de renforcement des capacités et de soutien aux petits États insulaires en développement et aux États les moins avancés.

La Conférence de Copenhague sur le changement climatique

La Conférence sur le changement climatique de décembre 2009 fut l'une des plus grandes réunions jamais organisées par l'ONU. Elle réunit 119 chefs d'État et de gouvernement, plus de 12 000 délégués et plus de 5 000 représentants des médias, reflétant ainsi l'importance que revêt le changement climatique à l'échelle mondiale.

Cette Conférence marquait l'aboutissement de deux ans de négociations dans le cadre de la CCNUCC et du Plan d'action de Bali. Elle devait porter sur deux volets : les engagements des pays industrialisés dans le cadre du Protocole de Kyoto ; et la coopération à long terme, notamment des États en développement, dans le cadre de la CCNUCC.

Huit chefs d'État et de gouvernement et plusieurs ministres océaniques étaient présents. Les délégations des pays insulaires océaniques ont activement participé aux négociations. L'équipe du PROE présente à Copenhague a fourni des conseils techniques aux délégations de la région et coordonné une équipe de journalistes océaniques couvrant la conférence pour plusieurs organes de presse.

La Conférence s'orientait vers un consensus sur des textes, notamment sur l'adaptation, importants pour de nombreux États de l'AOSIS tandis que le groupe « des chiffres » avançait plus lentement sur les réductions des émissions. Mais une proposition entièrement nouvelle fut proposée vers la fin de la Conférence : un « Accord de Copenhague », négocié en marge de la Conférence par un petit groupe de chefs de délégation. De fait, le travail de divers groupes n'a pu être consolidé ni amélioré et les groupes de travail n'ont pu mener à bien leur mission. Les principaux résultats de la Conférence furent :

- L'Accord de Copenhague, qui reconnaît le besoin scientifique de maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 2 °C et demande aux pays industrialisés de se fixer des cibles en matière d'émissions d'ici 2020.
- Le Fond vert de Copenhague pour le climat, créé pour soutenir une action immédiate. Le financement promis par les pays développés au cours des trois prochaines années devrait atteindre 30 milliards de dollars É.-U., l'objectif étant de mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. d'ici 2020 pour aider les pays les plus vulnérables.



NOTE D'INFORMATION
Conférence sur le changement climatique :
Résultats et prochaines étapes

L'Accord de Copenhague

N'a pas :	Mais :
Un statut juridique clairement défini : il s'agit d'une déclaration politique dont il a été pris note mais qui n'a pas été adoptée.	Reflète la volonté politique des principaux acteurs de s'attaquer au changement climatique.
Précisé si le Protocole de Kyoto ou ses éléments essentiels seront maintenus (son fonds d'adaptation revêt une importance capitale pour les pays insulaires océaniques).	Fait référence (de manière ambiguë) au renforcement des réductions des émissions prévues par le Protocole de Kyoto.
Pris d'engagement concernant la limitation des émissions des pays développés et du réchauffement planétaire à 1,5 °C. Le réchauffement estimé est en fait de l'ordre de 3,5 °C.	Prend acte des « avis scientifiques » selon lesquels l'élévation des températures devrait être maintenue à moins de 2 °C et des « réductions importantes » des émissions sont nécessaires. Prévoit une évaluation d'ici 2015, pour examiner les données scientifiques en faveur d'une cible de 1,5 °C. Permet aux petits États insulaires de prendre des mesures volontaires d'atténuation mais multiplie les exigences en matière de rapports à fournir.
Créé un mécanisme durable de soutien à l'adaptation dans les pays en développement ou un système de subventions pour aider les petits États insulaires à exécuter des mesures d'adaptation. Continué de donner la priorité à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, dont certains sont déjà ressentis : il entend plutôt étendre la définition de l'adaptation pour couvrir les impacts des mesures de riposte.	Convient que les pays développés s'efforceront de fournir 30 milliards de dollars É.-U. pour 2010-2012 pour l'adaptation et l'atténuation – bien que ces fonds continueront probablement de passer par la Banque mondiale et le FEM. Engage les pays développés à s'efforcer de mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. d'ici 2020 pour les mesures d'atténuation dans les pays en développement.
Défini un échéancier pour la mobilisation des ressources financières nécessaires pour encourager la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans les pays en développement avec des garanties et des systèmes de surveillance appropriés.	Reconnaît le besoin de lutter contre la déforestation par le biais de REDD + et grâce à un nouveau mécanisme de financement.
Mis en place un système d'assurance et de réhabilitation/compensation.	
Défini des engagements clairs en matière de transferts de technologies, de renforcement des capacités et de soutien.	Met en place un « mécanisme d'appui technologique » pour accélérer le développement et le transfert de technologies.



NOTE D'INFORMATION

Conférence sur le changement climatique : Résultats et prochaines étapes

Prochaines étapes

- Les pays membres décident s'ils veulent s'associer ou non à l'Accord de Copenhague : il s'agit d'une question politique relevant uniquement des pays membres.
- Les groupes de travail ad hoc poursuivent leur importante mission. L'adaptation est une priorité régionale, afin de maintenir la dynamique vers la convergence sur les grandes questions et de décider comment donner la priorité aux pays vulnérables et mettre en place un mécanisme financier et un cadre efficaces en matière de soutien technique (les premières réunions sont prévues à Bonn (Allemagne) du 9 au 11 avril).
- Préparation en vue des sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC en mai/juin (SB 32, Bonn, Allemagne).
- Préparation en vue de la prochaine Conférence des Parties : COP 16 et CMP 6 en novembre/décembre (CCNUCC/Protocole de Kyoto, Mexique).

Le rôle du PROE

Le rôle du PROE dans le domaine du changement climatique correspond aux besoins et préoccupations des pays insulaires océaniques : il fournit des conseils analytiques, techniques et stratégiques et un soutien en vue des réunions plutôt que des conseils sur les questions politiques.

Les conseils du PROE reflètent les positions adoptées par les pays insulaires du Pacifique et énoncées dans la déclaration des chefs d'État de l'AOSIS. Le PROE est donc favorable aux cibles recommandées par l'AOSIS sur des bases scientifiques et techniques au sujet des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de l'élévation des températures.

Pour appuyer les pays océaniques dans le cadre des négociations de 2009, le PROE a :

- √ formé des journalistes et négociateurs
- √ fourni une assistance aux délégations lors de réunions préparatoires
- √ organisé la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique
- √ diffusé des documents d'information régionaux
- √ fourni un appui technique, des documents d'information et un service de communication et de sensibilisation aux pays océaniques présents à Copenhague.

Le PROE a également participé aux réunions stratégiques de l'AOSIS et organisé des séances d'information des chefs d'État et de gouvernement du Pacifique insulaire.



NOTE D'INFORMATION
**Conférence sur le changement climatique :
Résultats et prochaines étapes**

À la demande des pays insulaires océaniques, le PROE continue d'aider en priorité les pays membres participant aux négociations sur l'adaptation et les autres mesures techniques et financières de soutien en cours d'examen. Concernant les annonces de contributions, il est important que la région veille à ce que l'augmentation des budgets se traduise sur le terrain en actions concrètes, utiles aux pays insulaires océaniques. La coordination entre les donateurs doit être efficace pour veiller à ce que les financements répondent aux besoins prioritaires des pays. Le PROE continuera d'appuyer les pays membres pour garantir la réalisation de ces objectifs.